

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-7-2

7^{ème} Commission

Commission Réseaux et mobilités

Service instructeur

Pôle maintenance traverses d'agglomérations

Service consulté

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2021 D'ÉLECTRIFICATION RURALE, AU TITRE DU FACE, AUX COMMUNES DE KRAUTERGERSHEIM ET NIEDERNAI.

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer des subventions aux Communes de Krautergersheim et Niedernai, financées par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE), relatives à l'année 2021, pour l'électrification des communes placées sous le régime de l'électrification rurale.

1/ Programme « Renforcement »

Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle du 22 avril 1971, les communes placées sous le régime de l'électrification rurale peuvent bénéficier du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification F.A.C.E.

Suite à l'avis du Conseil de l'électrification rurale réuni le 10 mars 2021, le Ministère de la Transition Ecologique a décidé que la dotation du F.A.C.E au titre du sous-programme « renforcement », attribuée en 2021 à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le Département du Bas-Rhin, s'élèverait à 63 900 €.

La régie des Usines Municipales d'Erstein a décidé d'engager la réalisation de travaux de renforcement BT (Basse Tension) sur des opérations situées :

- rue de Meistratzheim à Krautergersheim, pour un montant estimé à 66 000 € HT, soit 79 200 € TTC,
- rue des Oiseaux à Niedernai, pour un montant estimé à 14 850 € HT, soit 17 820 € TTC.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 52 800 € du programme FACE à la Commune de Krautergersheim et 11 100 € à la Commune de Niedernai pour la réalisation de ces travaux.

2/ Programme « Extension »

Le Ministère de la Transition Ecologique a également attribué à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le Département du Bas-Rhin, au titre du sous-programme « Extension », une subvention de 17 000 €.

La régie des Usines Municipales d'Erstein a décidé d'engager la réalisation de travaux d'extension sur une opération située sur la Commune de Niedernai pour l'extension en souterrain du réseau BT (Basse Tension) de la rue des Oiseaux, pour un coût estimé à 21 820 € HT, soit 26 184 € TTC.

Dans le cadre de ce programme, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer la totalité de la subvention d'un montant de 17 000 € à la Commune de Niedernai pour la réalisation de ces travaux.

3/ Programme « Enfouissement »

Le Ministère de la Transition Ecologique a également attribué à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le Département du Bas-Rhin, au titre du sous-programme « Enfouissement », une subvention de 9 500 €.

La régie des Usines Municipales d'Erstein a décidé d'engager la réalisation de travaux d'enfouissement sur une opération située sur la Commune de Krautergersheim pour l'enfouissement en souterrain du réseau BT (Basse Tension) de la rue de Meistratzheim, pour un coût estimé à 11 320 € HT, soit 13 584 € TTC.

Dans le cadre de ce programme, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer la totalité de la subvention d'un montant de 9 500 € à la Commune de Krautergersheim pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux aidés au titre de la programmation 2021 devront être terminés avant le 31 décembre 2024.

La commission Centre Alsace réunie le 8 septembre 2021 a émis un avis favorable à ces propositions.

L'attribution des subventions correspondantes est conditionnée à la transmission de l'état prévisionnel des projets de travaux avant le 30 septembre 2021 (tableau en annexe), par la Collectivité européenne d'Alsace, chargée de la sous-répartition entre les différentes maîtrises d'ouvrage.

Les subventions seront directement versées par le Ministère de la Transition Écologique aux collectivités retenues.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'affecter la dotation du sous-programme « Renforcement » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), d'un montant de 52 800 €, à la Commune de Krautergersheim et de 11 100 €, à la Commune de Niedernai ;
- d'affecter la dotation du sous-programme « Extension » du FACE, d'un montant de 17 000 €, à la Commune de Niedernai ;

- d'affecter la dotation du sous-programme « Enfouissement » du FACE, d'un montant de 9 500 €, à la Commune de Krautergersheim ;
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY